

Biodiversité :

- définitions***
- politiques à l'œuvre***
- prise en compte dans les projets soumis à enquête publique***

11 juin 2012 – CVRH Arras



Aurélien Jamoneau – DREAL Picardie / service Nature, Eau et Paysage
J-F Antoine – DREAL Nord-Pas-de-Calais / service Milieux et Ressources Naturelles



Biodiversité : plan des interventions

- 1 - Qu'entend-on par « biodiversité » ?
- 2 - Politiques de connaissance et de protection de la biodiversité
 - des orientations européennes et nationales
 - la protection des espèces
 - la connaissance et la protection des espaces
- 3 - Les enjeux de biodiversité dans le cas de plans ou projets soumis à enquête publique
- 4 - La séquence éviter / réduire / compenser : cas pratiques illustrés

La biodiversité : définition

- la diversité spécifique



Alliaria petiolata



Saxifraga sp



Paris quadrifolia





La biodiversité : définition

- la diversité spécifique – quelques chiffres

	Picardie	Nord Pas de Calais
Amphibiens	16	19
Arthropodes	1234	281 !
Mollusques	182	194
Oiseaux	288	320
Mammifères	89	78
Reptiles	12	8
Champignons	214	369
Plantes	2282	1850
Poissons	45	46

La biodiversité : définition

- la diversité génétique



© J.-P. Pointier , EPHE-CBTM Perpignan

Melanoides tuberculata.



*Pelophylax
ridibundus*

La biodiversité : définition

- la diversité écosystémique



Prairie en forêt de Compiègne



Dune au Crotoy



Les différents milieux du Nord de la France

- le littoral
- tourbières, milieux humides, cours d'eau
- les coteaux calcaires
- les landes
- les forêts et les bocages
- les cultures

Le littoral : des plantes uniques ...



La Violette de Curtis :
Les populations les plus méridionales d'Europe



L'Obione pédonculée :
Une des dernières populations française

... et une faune emblématique



Le Phoque veau-marin :
Une population majeure dans la Baie de Somme

Les grandes vallées : les tourbières ...



La Grande Douve
Les plus importantes populations de France



La Grenouille des champs



Le Liparis de Loesel :
Une orchidée menacée à l'échelle européenne



... et les cours d'eau



La libellule fauve :
L'espèce la plus rare du genre *Libellula*



Le Brochet :
une des rares populations naturelles

Les coteaux calcaires : un air de méditerranannée !



L'Anémone sauvage



L'Azurée de la gentiane
croisette :
Des populations importantes à
l'échelle européenne



Les landes : un air de bretagne !



La Bruyère à 4 angles : une plante des landes humides

Forêt d'Ermenonville



De très grands massifs forestiers ...



Le Géranium des forêts :
Une plante montagnarde



Le Taupin violacé :
Insecte des vieilles futaies



Le Cerf élaphe :
Un emblème des grands massifs



Le Murin de Bechstein : une
chauve-souris forestière

CC-BY-SA-3.0-Gilles San Martin

... et des bocages

Le bocage du Boulonnais



La Chouette chevêche :
Dans les vieux vergers



CC-BY-SA-3.0-Matthieu Debailleul

Les moissons : un patrimoine autrefois très riche...

Le bleuet

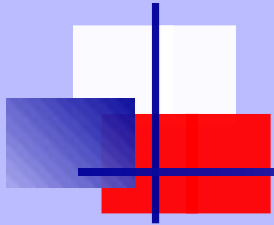


Le chrysanthème des moissons

L'adonis annuel



CC-BY-SA-3.0-Kurt Stüber



Pourquoi protéger la biodiversité ?

Régulation des gaz / du climat
(balance O₂/CO₂, gaz à effet de serre ...)



Protection contre événements
climatiques (tempêtes, inondations)



Régulation des flux d'eau (approvisionnement pour l'agriculture)



Contrôle de l'érosion
(perte du sol par le vent, l'eau)



Courrier picard



Cycle des nutriments
(fixation de l'azote, du phosphore)



Traitement des déchets
(épuration des eaux, contrôle de pollution, détoxification)







CC-BY-SA-3.0-Darius Baužys



Refuge
(habitat pour les populations locales ou migratrices)





CC-BY-SA-3.0-Earth'sbuddy



CC-BY-SA-3.0-Sylvain76



CC-BY-SA-3.0-Myrabella



CC-BY-SA-3.0-Jean-Jacques MILAN

Matières premières
(bois, pétrole, fourrage)



Ressource génétique
(médecine, espèces ornementales)



Aménités
(éco-tourisme, pêche, activités récréatives)



Culturelle
(éducation, spirituel, scientifique)



La biodiversité menacée

- **Flore : plus de 1660 espèces sauvages**
 - Environ une plante sauvage disparaît tous les 2 ans
 - 44% des espèces floristiques sont menacées d'extinction ou déjà disparues

Andromède – considérée comme disparue dans le nord de la France



CC-BY-SA-3.0-Mnolf

La biodiversité menacée

- **Faune** (*connaissances généralement moindres mais disparition d'espèces dans certaines parties du territoire*)
 - le butor étoilé, la barbastelle (chauve-souris), poissons...
 - disparition d'une vingtaine d'espèces de papillons, de l'outarde canepetière, du milan royal...

Le Butor étoilé
disparition de plus de 90 %
des effectifs depuis 1975

Le milan royal : disparu



CC-BY-SA-3.0-Pierre Bona



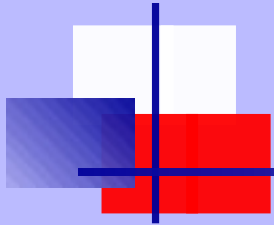
CC-BY-SA-3.0-böhringer friedrich

La biodiversité menacée

- **Milieux : perte de plus de 90 % des surfaces de pelouses, landes, ou marais depuis un siècle**
 - Diminution de 60 % de ces « prairies » en 40 ans



CC-BY-SA-3.0-Raphodon



Les causes de la perte de biodiversité dans le N-France

Introduction d'espèces
exotiques envahissantes

Exploitation non durable
d'espèces sauvages



Dégradation de la qualité des
eaux, des habitats aquatiques
et des zones humides



Destruction et fragmentation
des milieux naturels



2 - LES POLITIQUES DE CONNAISSANCE ET DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

Des orientations européennes et nationales

Des engagements internationaux (convention de Berne, CITES, convention sur la diversité biologique, Nagoya...)

Directive « oiseaux » (1979)

Directive « habitats » (1992)



Réseau natura 2000

Stratégie européenne pour la biodiversité / stratégie nationale de la biodiversité (et plans d'actions sectoriels)

2002 objectif = **stopper la perte de biodiversité** d'ici 2010 (manqué) → nouvelle stratégie 2011-2020

Un plan national d'action en faveur des zones humides (2010)

Une stratégie de création des aires protégées (SCAP) - Obj.: 2% du territoire

Trame verte et bleue

...

Des déclinaisons régionales

- SDAGE 2010-2015 (bassins Artois Picardie et Seine-Normandie)
- Natura 2000, y compris sites marins
- Déclinaisons régionales de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)
- Projets de SRCE (Trame verte et bleue régionale) = fin 2012 ou 2013
- Plans nationaux d'action (restauration de populations d'espèces menacées)
- stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- etc

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Solidage du Canada :
exotique envahissante!**



Les outils de connaissance

La connaissance, préalable nécessaire à la protection :

- Les **ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique)
- Les outils SIG: **Carmen** + un outil spécifique « zones humides » sur Carmen au niveau du bassin
- Le **Système d'Information sur la Nature et les paysages (SINP)**: Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN) en NPDC, en cours de constitution en Picardie

Dans le cadre d'un dossier (doc d'urbanisme, projet...):

- Étude bibliographique
- Consultation des producteurs de connaissance naturaliste
- Analyse de terrain (dont les inventaires) qui permet d'établir le diagnostic et évaluer les enjeux faune/flore/habitats naturels

Carmen

The screenshot displays the Carmen web application interface. The main window shows a map of the Nord-Pas-de-Calais region in France, with various protected areas highlighted in green. The map includes labels for cities such as Lille, Arras, Valenciennes, and Cambrai. The interface features a search bar with the text "Saisir les premières l" and a "localiser" button. A legend on the left side lists various protected areas, including "Espaces protégés : protection régle" and "Espaces très sensibles - Protection". The map also shows a scale bar indicating 0 to 16 km. The browser window title is "Nature et Paysages" and the URL is visible at the bottom.

Situation

Localiser

Département: Saisir les premières l

Commune: Saisir les premières l

localiser

Légende

- Tous les thèmes
- Nature
 - Espaces protégés : protection régle
 - Arrêté de protection de biot
 - Réserve biologique
 - Réserve Naturelle Nationale
 - Réserve Naturelle Régionale
 - Espaces très sensibles - Protection
 - z.n.i.e.f.f.1
 - z.n.i.e.f.f.2

Base de données communales



DREAL NORD-PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Accueil du site > S'informer > Portail des données communales

- La DREAL ?
- Les thématiques
- S'informer

Les dossiers

Plans Nationaux d'Actions (PNA) et la DREAL

Plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Agir en faveur de l'environnement avec le FEDER

Présentation ZNIEFF

Démarche Natura 2000

Natura 2000 en mer

Dossiers archivés

Évaluation environnementale

Arrêtés préfectoraux ICPE

Jaugeage

Portail des données communales

Ressources et Partenaires

Portail des données communales



Toutes

APB - Arrêté Protection de Biotope

AZI - Atlas Zones Inondables

EZI - Étude de phénomène inondation

Natura2000_DOCOB - Natura 2000 DOCOB

Natura2000_SIC_ZSC - Natura 2000 SIC et ZSC (Directive Habitats)

Natura2000_ZPS - Natura 2000 ZPS (Directive Oiseaux)

PNR - Parc Naturel Régional

RNN - Réserve Naturelle Nationale

RNV - Réserve Naturelle Volontaire

SC - Site Classé

SI - Site Inscrit

ZICO - Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

ZNIEFF1 - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de Type 1

ZNIEFF2 - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de Type 2

ZS - Zone Sensible

ZV - Zone Vulnérable

mune

ations

Toutes

Un outil « zones humides » sur Carmen

Situation

Localiser

Commune: Saisir les premières le

localiser

Légende

- Liens vers les bornes de peup...
- Localisation des inventaires et l...
- Zones d'inventaire et liste des e...
- Zones existants**
 - Zones à dominante humides**
 - Communes Bassins Artois Picardie
 - Zonages par SAGE
- Informations complémentaires
 - Protections réglementaires
 - Espaces protégés - Protection re...
 - Espaces sensibles
 - Z.n.i.e.f.f.1
 - Z.n.i.e.f.f.1 Picardie
 - z.n.i.e.f.f.2
 - Z.n.i.e.f.f.2 Picardie
 - Z.i.c.o
 - Zico Picardie
 - Parc Naturel Régional
 - Engagements internationaux

Contributeurs : AEAP, DRAAF, CBNB, CR, DREAL Nord-Pas-de-Calais, structures porteuses des SAGE - L'utilisateur est invité à VÉRIFIER LA VALEUR TECHNIQUE ET JURIDIQUE DES DONNÉES et à NE PAS UTILISER LES MODALITÉS D'ACCÈS de cette interface d'aide à l'identification des zones humides. - (c) PPIGE

NTF(Paris) / Lambert France 2 Position : 615279.61, 2663956.47



Les ZNIEFF : Définition

Site sensible écologiquement, hébergeant des habitats et espèces d'intérêt patrimonial, potentiellement protégés

2 types de ZNIEFF

ZNIEFF de type I : Secteurs de superficie limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou remarquables

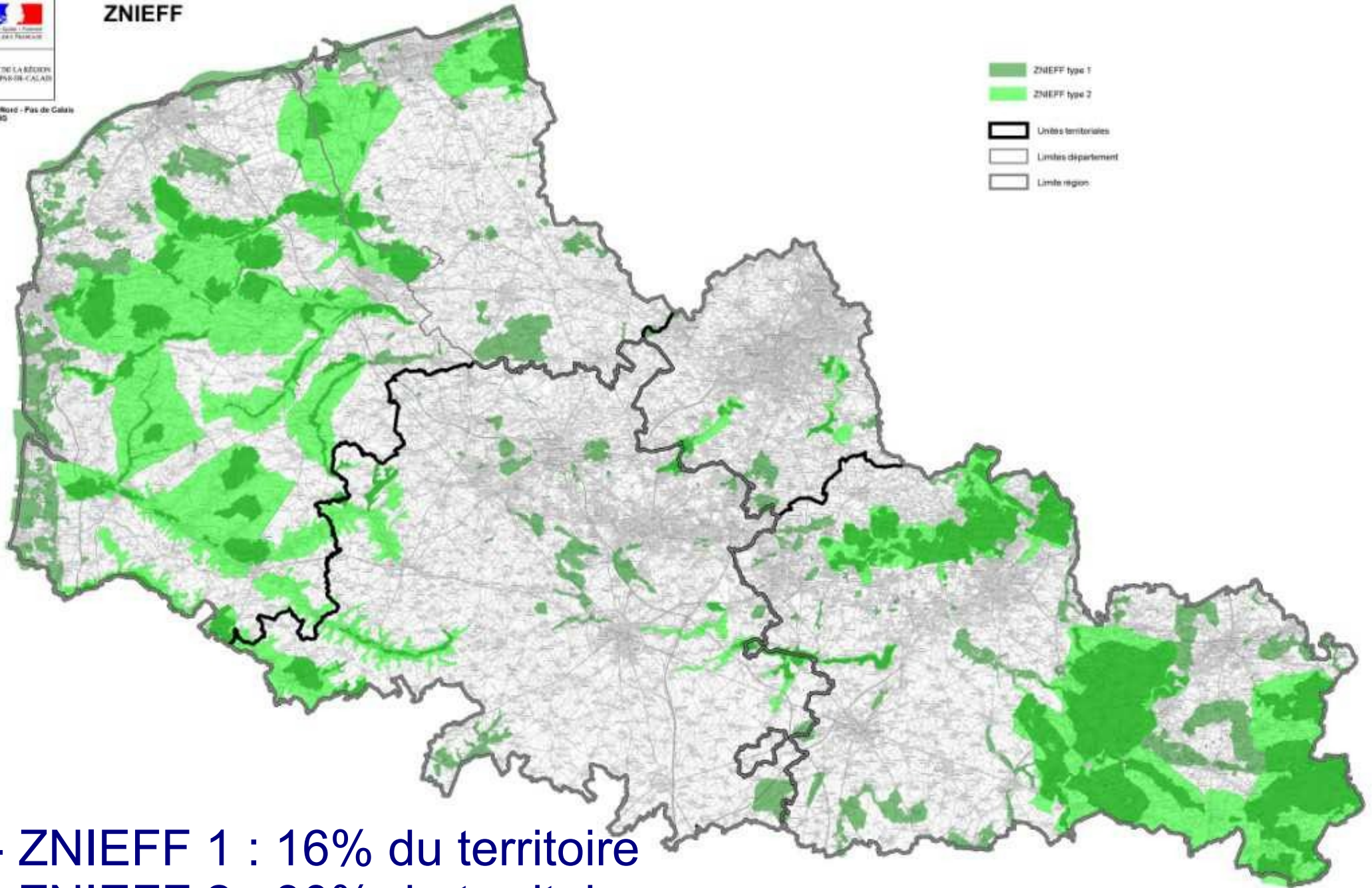
• **ZNIEFF de type II** : Grands ensembles naturels riches ou offrant des potentialités biologiques importantes



ZNIEFF

MINISTÈRE DE LA MER
NORD - PAS-DE-CALAIS

DREAL Nord - Pas de Calais
SC / DSIS



ZNIEFF type 1

ZNIEFF type 2

Unités territoriales

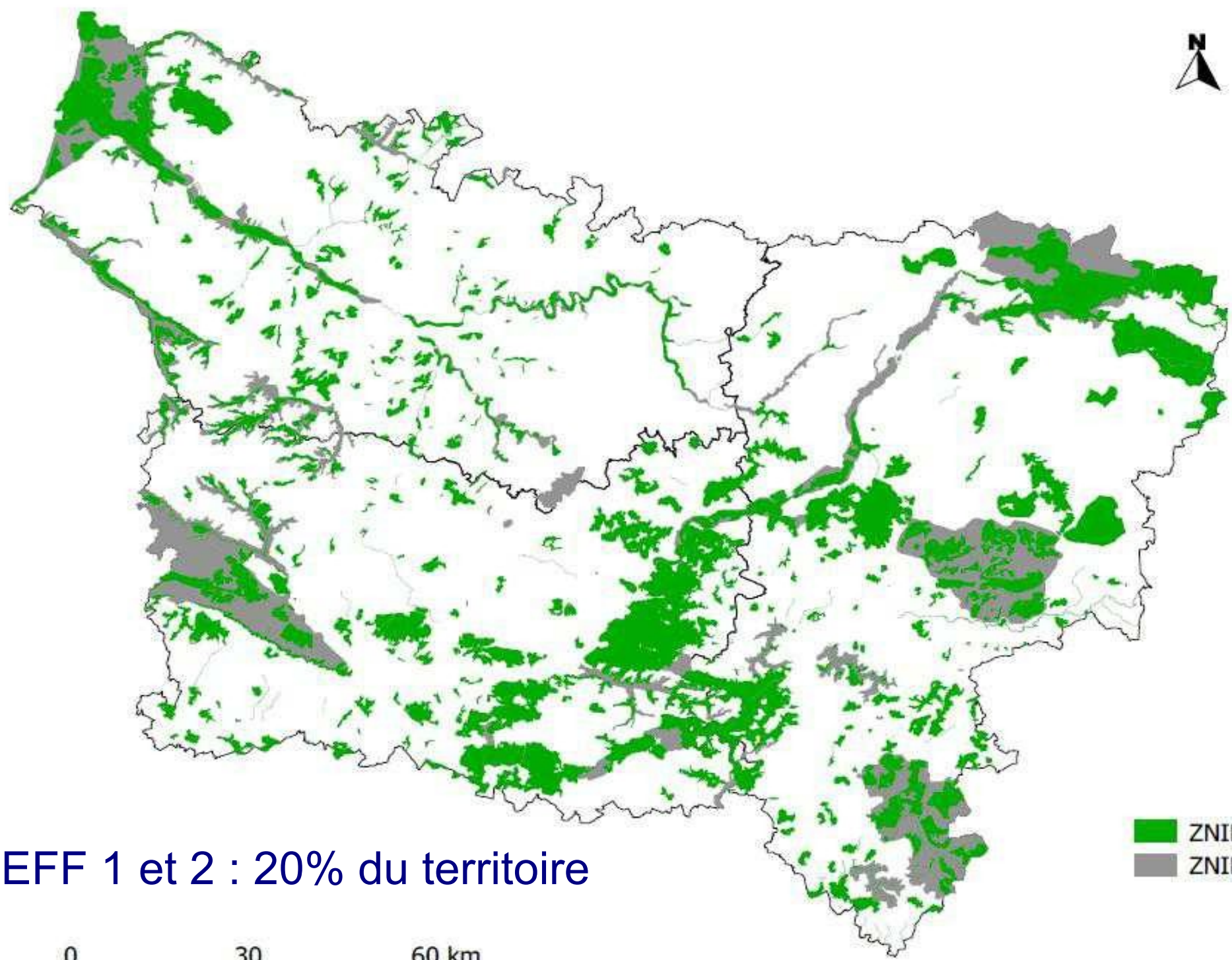
Limites département

Limite région

- ZNIEFF 1 : 16% du territoire
ZNIEFF 2 : 30% du territoire

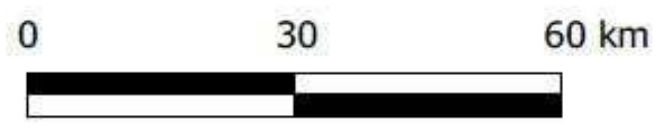
© 2011 DREAL Nord-Pas de Calais
SC / DSIS
Système d'Information Géographique
Question : X:\SIG_DREAL\PRODUCTION\SERVICES\DSIS\PROJETS\ANTONNE\Formaton_Biodiversite_2011\MapInfo
Carte_region_HCP
Date de réactualisation : 4 mai 2011





ZNIEFF 1
ZNIEFF 2

ZNIEFF 1 et 2 : 20% du territoire



Étang du Hayon

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760017 N° National : 310014132

Généralités

Année de description : 1990
 Altitude min : 185
 Superficie en ha : 41,70

Année de mise à jour : 2010
 Altitude max : 187

Directive Habitats : OUI
 Nouvelle ZNIEFF : NON

Directive Oiseaux : OUI

Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN-NPDC, DREAL-NPDC

Présentation du site

Étang composé d'un grand plan d'eau entouré de roselières sur les rives nord-est de fourrés et boisements rivulaires, en particulier vers l'Est, Vers l'Ouest, certaines situées en aval de l'étang sont intégrées au site.

L'étang est voué essentiellement au loisir nautique. Les berges ouest et nord sont et font office de quai, la berge sud-ouest est une digue colonisée par une friche, manifestement eutrophisée sans que la cause en ait été identifiée (surtout d'alimentation ou profanes propres à l'étang?). La présence d'asters américains (*gr. solignus*) et de Renouée du Japon (*Echinochloa japonica*) ainsi que l'intense humaine font craindre une colonisation partielle des berges par ces espèces. Néanmoins, l'importante fréquentation touristique pourrait conférer à ce site une pédagogie de sensibilisation à la nature, à condition que cet étang soit maintenu à en optimiser la biodiversité au niveau des berges aménagées et en s'impléantivement celles qui ne le sont pas.

Les éléments floristiques et phytocénologiques d'intérêt patrimonial sont assez nombreux. L'intérêt principal réside dans la roselière à Scirpe des lacs (*Scirpium* bien développée en rive nord-est et accueillant à la fois le Scirpe à racines (*Schoenoplectus lacustris*), rare et déterminant de ZNIEFF dans le Nord-Pas de Calais à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), assez rare dans le Nord-Pas de Calais. Aucune végétation d'herbier enraciné n'a été observée et le Voile aquatique à plusieurs racines et Lenticule mineure (*Lemna minoris* - *Spirodela polymiza*) que l'espèce déterminante de ZNIEFF *Spirodela polymiza* sont très ponctuels, aquatique flottant à Potamot luisant (*Potamogeton lucensis*) encore présent il y a quelques décennies, semble donc avoir disparu aujourd'hui. On a pu recenser également rivulaire (*Anion incanae*) assez mal extrimée et des populations de *Calamagrostis* blanchâtre (*Calamagrostis canescens*) et de Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), espèces déterminantes de ZNIEFF, 9 taxons au total ayant été recensés mais seulement 4 en 2009 et les 5 autres lors du précédent inventaire.

Étang du Hayon

ZNIEFF de Type 1

N° Régional : 00760017

N° National : 310014132

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot.	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	<i>Calamagrostis canescens</i> (Weber) Roth	Calamagrostide blanchâtre			2009
0	<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique d'automne	P		2009
0	<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla	Scirpe des lacs			2009
0	<i>Spirodela polymiza</i> (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			2009
0	<i>Potamogeton lucensis</i> L.	Potamot luisant			1990
0	<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	Scirpe des forêts	P		1990
0	<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Polak	Oenanthe aquatique	P		1990
0	<i>Persicaria bistorta</i> (L.) Samp.	Renouée bistorte	P		1990
0	<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol.	Vulpin fauve	P		1990
FAUNE					
INSECTES					
1	<i>Ladona camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain			2006
1	<i>Aeshna affinis</i> VAN DER LINDEN, 1820	Aeshne affine			1995
1	<i>Aeshna grandis</i> (LINNE, 1758)	Grande aeshne			2006
1	<i>Epiplatya bimaculata</i> (CHARPENTIER, 1825)	Cordulia à deux taches			2001
1	<i>Lestes sponsa</i> (HANSEMAN, 1823)	Leste fiancé			2006
1	<i>Somatophora metallica</i> (VAN DER LINDEN, 1825)	Cordulia métallique			2001
1	<i>Sympetrum fuscum</i> (VAN DER LINDEN, 1820)	Leste brun			2006
1	<i>Sympetrum fonscolombi</i> (SELYS, 1840)	Sympetrum à nervures rouges			2004
1	<i>Sympetrum vulgatum</i> (LINNE, 1758)	Sympetrum commun			2004
1	<i>Barbutistes semicauda</i> (Fabricius, 1798)	Barbutiste des bois			2006
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		1999
OISEAUX					
1	<i>Femio apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	P	R	1991-2007
1	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	P	Poss.	1991-2007
1	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Blongios nain	P	Poss.	1991-2007
1	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
1	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Râle d'eau	P	R	1991-2007
1	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	P	Poss.	1991-2007
1	<i>Podiceps nigralis</i> C. L. Brehm, 1831	Grèbe à cou noir	P	R	1991-2007

R : reproduction certaine ou probable

Poss. : reproduction possible





Les ZNIEFF vis-à-vis des projets

Outil de connaissance du patrimoine naturel

- Aucune portée réglementaire directe
- Prise en compte dans les documents d'urbanisme
- « Espace naturel remarquable » dans la Loi Littoral

Si la jurisprudence considère que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas de nature à interdire tout aménagement, le juge administratif a sanctionné à plusieurs reprises pour erreur manifeste d'appréciation la non prise en compte dans les décisions d'urbanisme du caractère remarquable d'un espace naturel attesté par son inscription à l'inventaire ZNIEFF (*exemple : TA Orléans, 29 mars 1988, M. Rommel et autres*).



Les outils de protection

- Le régime de protection des espèces
- Les protections spatiales:
 - Les aires protégées (réserves, parcs nationaux, APPB...)
 - Natura 2000
 - Les parcs naturels régionaux
 - Les protections foncières
 - La trame verte et bleue



Les espèces: distinguer les statuts et les « appellations »

- **Espèce menacée** (listes régionales, nationales, européennes, mondiales UICN) – pas de réf. réglementaire – sauf vertébrés (L411-1 CE et arrêté min. 09/07/1999)
- **Espèce protégée** en France ou en région (L411-1 CE et arrêtés min.)
- **Espèce d'intérêt communautaire** = espèces en danger, vulnérables, rares, endémiques (plusieurs listes annexées aux directives « habitat, faune flore » du 21 mai 1992 et « oiseaux » du 2 avril 1979 revue en 2009 + arrêtés du 16/11/2001 et du 19/04/2007)
- **Espèce « patrimoniale »** = espèce remarquable car menacée, rare au niveau régional ou national, au rôle fonctionnel important, indicateur d'habitat remarquable... (pas de déf. réglementaire)
- + espèce déterminante ZNIEFF, espèces de l'annexe régionale SCAP, espèce endémique, espèce de cohérence nationale SRCE ...

La protection des espèces

Règlementation

- Art. L 411-1 CE : champ général de l'interdiction

→ espèces animales (destruction, capture, détention, transport, perturbation intentionnelle, destruction des oeufs et nids...)

→ espèces végétales (destruction, coupe, arrachage, cueillette...)

+ habitats naturels + sites fossilifères

- Art. L 415-3 CE : sanctions

= délit (15 000 euros d'amende, 1 an d'emprisonnement)

Sanctions renforcées à partir de juillet 2013

- **Arrêtés ministériels** = listes nationales d'espèces protégées pour chaque groupe (mammifères, insectes, oiseaux⁵²) ; nationales et régionales pour la flore.

Murin de Naterrer



Damier de la succise



Sterne naine



Crapaud commun !



Salicorne d'Europe (NPdC)



Gagée à spathe



Ophrys
abeille





Les aires protégées


- La stratégie de création d'aires protégées
- Les réserves naturelles nationales et régionales
- Les arrêtés de protection de biotope
- Les réserves biologiques
- Autres protections réglementaires



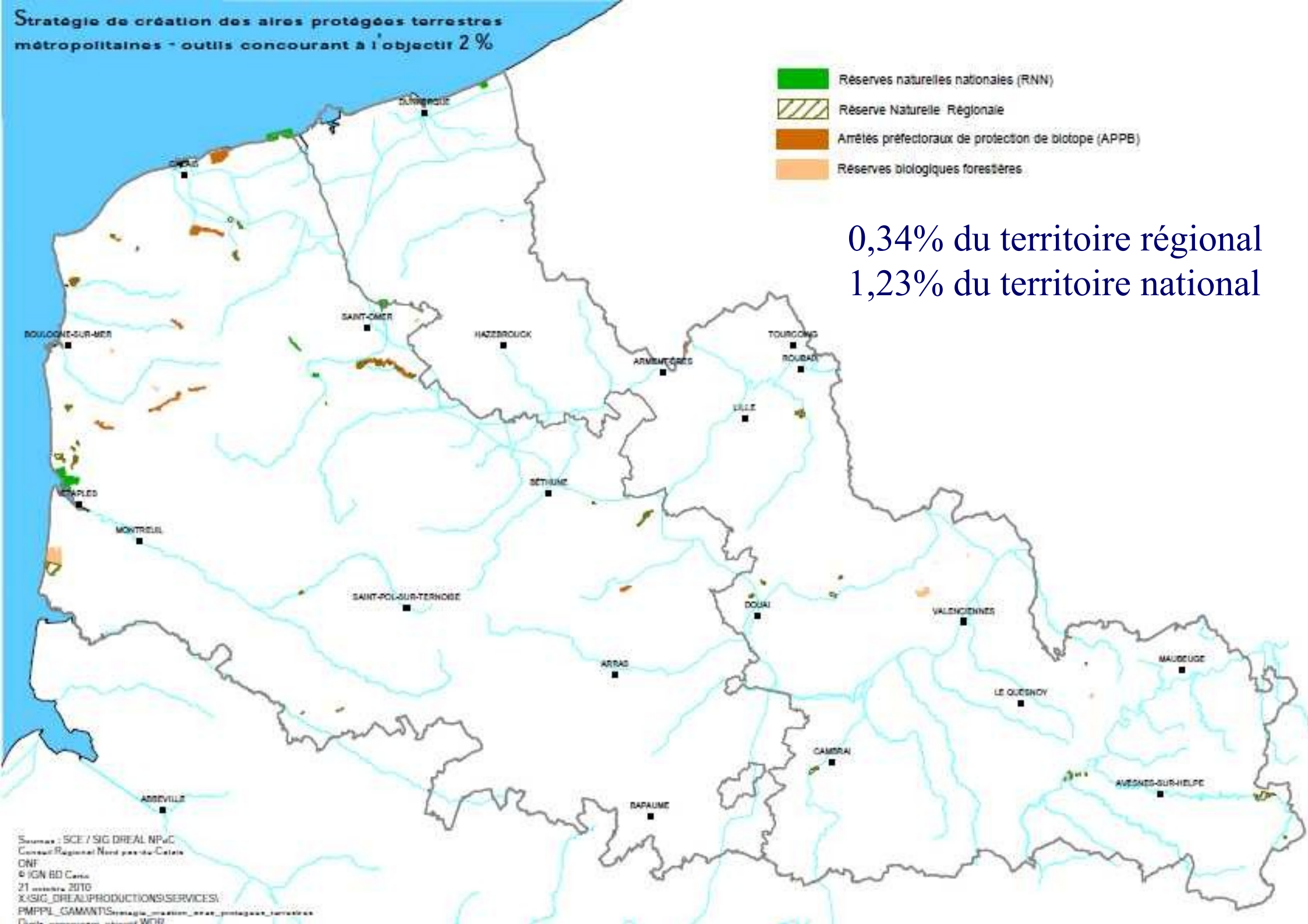
Stratégie de création d'aires protégées

- **« objectif 2% » du Grenelle de l'environnement :**
objectif de placer 2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte
- Protections réglementaires qui s'inscrivent dans une logique de préservation du patrimoine naturel à long terme et d'adéquation des activités humaines avec les objectifs de conservation promus :
 - réserves naturelles nationale, régionale...,
 - réserves biologiques dirigées ou intégrales (ONF),
 - arrêtés de protection de biotope et de géotope,
 - coeurs de parcs nationaux.

Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines - outils concourant à l'objectif 2%

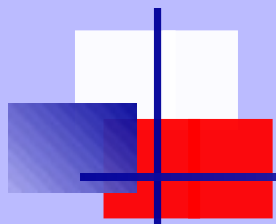
-  Réserves naturelles nationales (RNN)
-  Réserve Naturelle Régionale
-  Arrêts préfectoraux de protection de biotope (APPB)
-  Réserves biologiques forestières

0,34% du territoire régional
1,23% du territoire national



Source : SCE / SIG DREAL NPdC
Conseil Régional Nord pas-de-Calais
DNF
© IGN BD Carthage
21 octobre 2010
X-SIG_DREAL/PRODUCTIONS/SERVICES/
PMPP/L_GAMANT/Synergie_maiton_aire_protégées_terrestres
Droit de communication réservé WTD

Natura 2000 : 2 directives européennes



La 'Directive Oiseaux'

de 1979

N°2009/147/CE

qui motive la désignation des
Zones de Protection Spéciale
(**ZPS**)

La 'Directive Habitats, Faune, Flore'

de 1992 (N°92/43)

qui motive la désignation des
Sites d'Importance
Communautaire,
devenant par arrêté des
Zones Spéciales de Conservation
(**ZSC**)

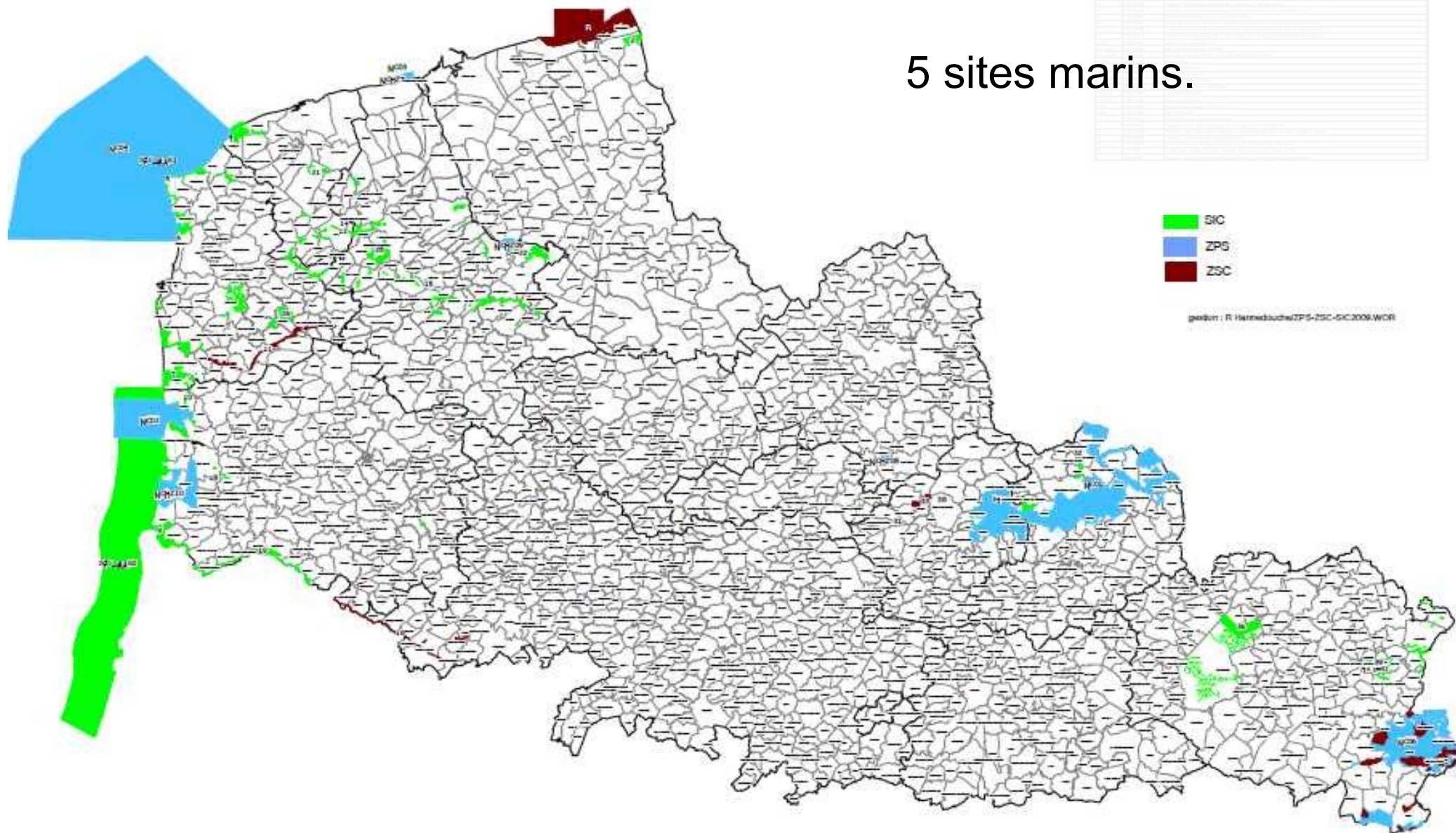
Un **réseau européen de sites** naturels, dans lesquels les pays membres de l'UE prennent l'engagement de :

- préserver ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les espèces animales ou végétales
- tout en prenant en compte les activités socio-économiques.

Natura 2000 en Nord-Pas-de-Calais

36 sites terrestres, couvrant
2,7% du territoire.

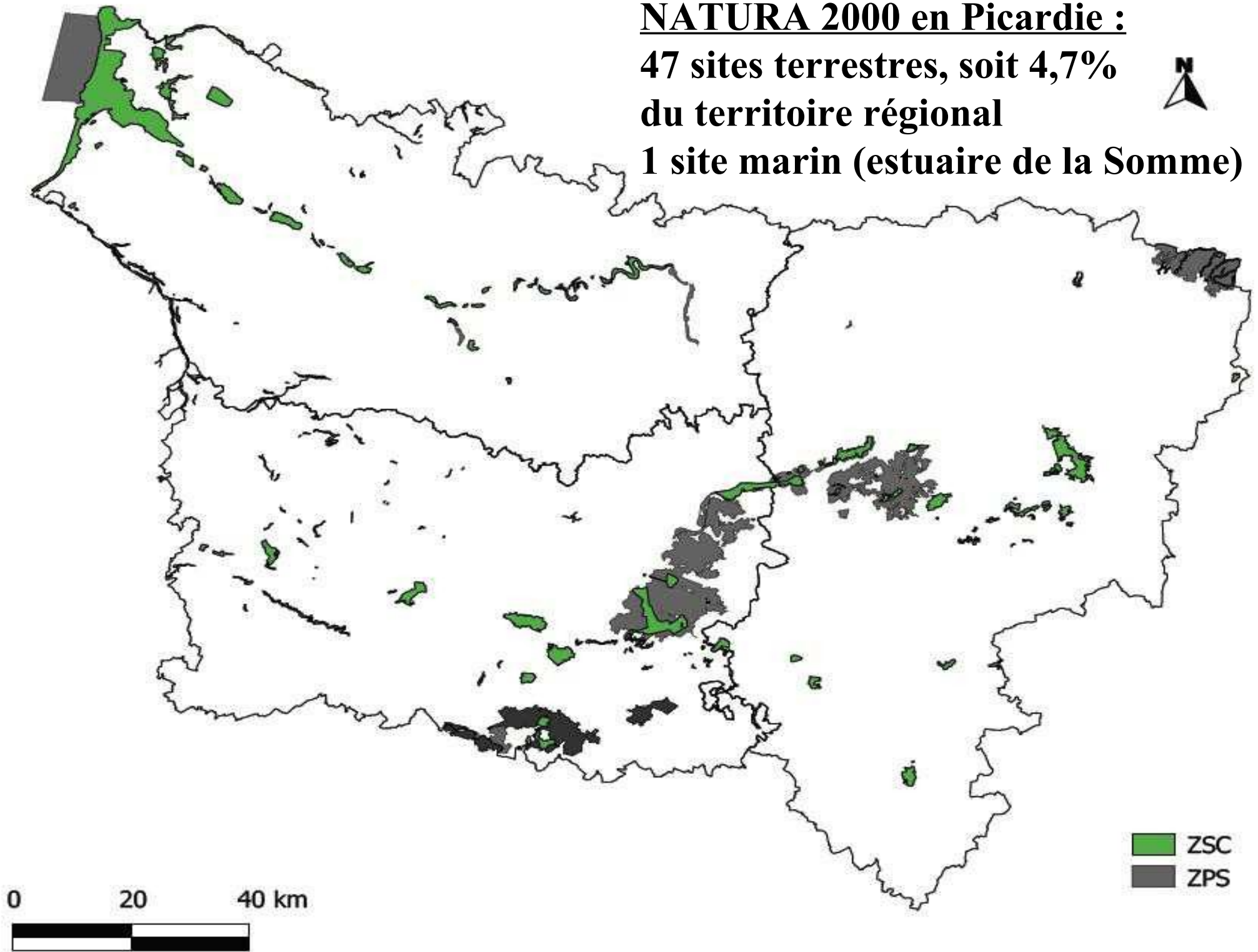
5 sites marins.



NATURA 2000 en Picardie :

**47 sites terrestres, soit 4,7%
du territoire régional**

1 site marin (estuaire de la Somme)



Natura 2000 en Nord Pas-de-Calais et Picardie



57 habitats d'intérêt communautaire, au sein d'une grande diversité de milieux : milieux forestiers, milieux dunaires et littoraux, systèmes de landes et pelouses, milieux humides et aquatiques ;

24 espèces d'intérêt communautaire (sites terrestres)

10 de mammifères dont 5 de chiroptères,

une d'amphibien,

7 de poissons,

3 de mollusques,

1 de crustacé,

3 de flore

et 2 d'insectes.





Evaluation des incidences :

- **Ciblée** sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- **Proportionnée** aux enjeux de l'activité (nature et ampleur) ;
- **Exhaustive** : prendre en compte l'ensemble des aspects de l'activité et ses incidences possibles ;
- **Conclusive**

Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site N2000 ne peut être autorisé que sous trois conditions :

- **absence de solutions alternatives**
 - raisons impératives d'**intérêt public majeur**
 - **mesures compensatoires** pour protéger la cohérence globale du réseau Natura 2000
- La Commission européenne doit alors en être informée.



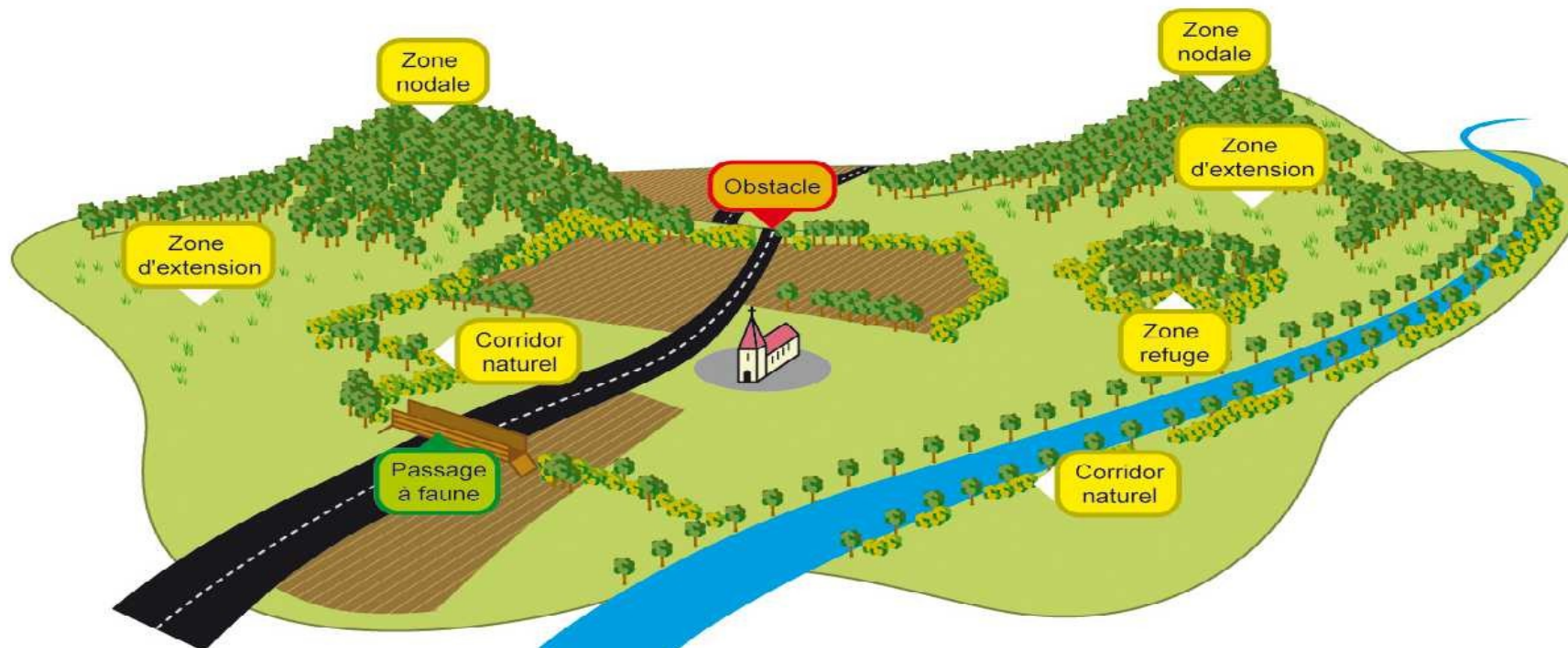
Protections foncières

- Espaces naturels sensibles des départements
- Espaces du conservatoire du littoral
- Espaces d'intervention du conservatoire d'espaces naturels

Loi littoral

- Inconstructibilité de la bande littorale des 100 m en dehors des espaces urbanisés
- Préservation de certains espaces et milieux littoraux sensibles (L.146-6)

La trame verte et bleue (TVB) = Une nouvelle approche basée sur la notion de réseaux écologiques...



Objectif: enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques (art. L.371-1 CE)

→ création de **schémas régionaux de cohérence écologique** pour fin 2012
+ Intégration des objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques dans les DTADD, SCOT, PLU, CC (code de l'urbanisme)

3 - Les projets à risques pour la biodiversité

- documents d'urbanisme : importance de l'évaluation environnementale et de la prise en compte en amont des grands enjeux du territoire
- extensions industrielles ou urbaines sur des habitats littoraux, des zones humides, des boisements, coupure de continuité écologique
- aménagements de loisirs et verdissements paysagers : base nautique, boisement de milieux pionniers => ne pas « verdir » permet de réduire les coûts en préservant mieux la biodiversité
- aménagements hydrauliques : drainage, curage, recalibrage...

Direction régionale de
de l'aménagement e



Les projets à risques pour la biodiversité

- aménagements sur des espaces délaissés reconquis par la végétation et la biodiversité: certaines friches minières et industrielles...
- infrastructures (routes, voies ferrées, gazoduc...)
- restauration de bâtiments historiques ou religieux (fermeture des ouvertures, comblement de fissures, mise en lumière...)
- comblements et remblaiements : zones humides, mares, carrières, ISDI



4 - La séquence éviter / réduire / compenser

Logique issue de **l'étude d'impact sur l'environnement** (art. L122-3 et R122-3 CE) **portant souvent à confusion**

« L'étude d'impact présente successivement: (...) les mesures envisagées par le maître de l'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé »

→ implique que l'étude d'impact accompagne l'élaboration du projet (itérations)

On retrouve cette formulation et cette logique dans de nombreuses procédures: loi sur l'eau, ICPE, Natura 2000, atteinte à la trame verte et bleue...

La séquence éviter / réduire / compenser : l'évitement

ex. d'une carrière de sable et d'argile

→ Destruction d'une espèce protégée (L411-2 CE)

→ En limite d'un site natura 2000

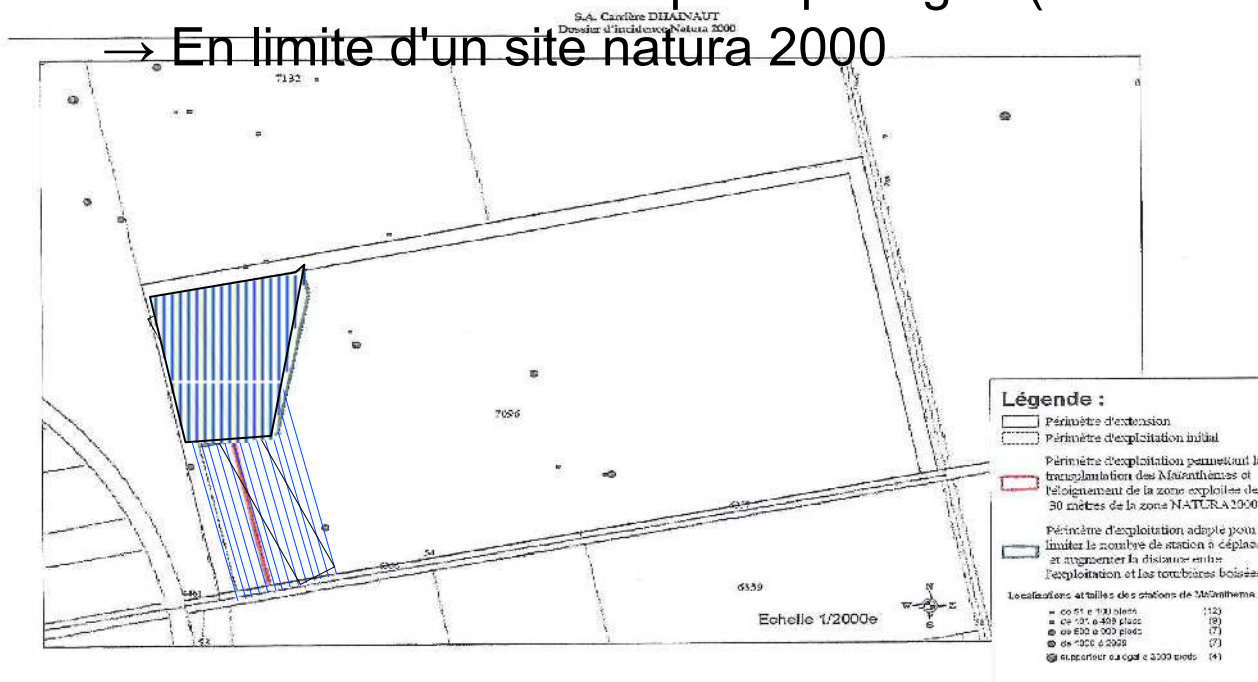


Figure 10 : Cartographie des trois périmètres proposés

GROUPE GEOVISION
Dossier GG 546



La séquence éviter / réduire / compenser : les mesures de réduction d'impact

Transplantation du maianthème

- Cartographie et transplantation
- Suivi de la transplantation
- Culture ex-situ
- Convention avec le CBN de Bailleul

Protection du site Natura 2000:

- Exploitation de la parcelle d'est en ouest
- Contrôle régulier des piézomètres
- Mise en place d'une barrière d'argile en cas de forte diminution de la nappe
- + adaptation du calendrier des travaux

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement



Autre exemple: rétablir des continuités



La séquence éviter / réduire / compenser

compensation: quelques principes

- Compensation = Pis-aller. On ne peut pas tout compenser !
 - Compensation = récréation ou de restauration de milieux
 - Compensation des impacts générés (milieux et espèces touchées), à proximité et/ou en continuité des milieux, avant les destructions
 - Gain ou non dégradation de l'existant (>1/1)
 - Additionnalité : ne se substituent pas aux politiques existantes (ENS, réserves naturelles ...)
 - Faisabilité technique et foncière
 - Plan de gestion (et suivi) et financement dans la durée
 - Maîtrise foncière souvent indispensable, voire protection à terme
 - Milieux fonctionnels et en connexion avec d'autres

La séquence éviter / réduire / compenser : ex. de mesures compensatoires

restauration écologique / créations de milieux (recours au « génie écologique » et/ou gestion)

- Reconstituer des zones sableuses
- Aménager des mares en faveur des amphibiens
- Reconstituer le caractère humide de prairies drainées
- Restaurer des milieux pelouses sèches, calcaires, en cours de fermeture (défrichement, étrépage..) ...

Pérennisation des aménagements écologiques

- Rétrocéder les terrains à un gestionnaire: département (ENS, CEN...)
- Engager une procédure de classement en APB

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



La séquence éviter / réduire / compenser

les mesures d'accompagnement

= tout ce qui génère une plus-value écologique, mais ne répondant pas forcément aux impacts générés

Par exemple:

- Fronts de taille pour les hirondelles de rivages pendant et après l'exploitation d'une carrière
- Alternier sur les talus créés des milieux pionniers et d'autres plus riches
- Gestion extensive des espaces verts ou des bassins de tamponnement des eaux autour d'un site industriel
- Proposer accueil et sensibilisation à la biodiversité sur un site réhabilité en mesure compensatoire...



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

La nature à ne pas négliger ne serait-ce que pour... la sécurité juridique

Une jurisprudence nombreuse

“L’insuffisance de l’état initial du site en ce qui concerne la faune présente et l’absence de référence au risque de pollution des eaux pour l’extension d’une carrière alluviale rendent l’étude d’impact insuffisante” (CE, 12 juin 1991, Sté Graziana, n° 85.257).

“Est insuffisante l’étude d’impact qui, au titre des mesures compensatoires pour la faune et la flore, se borne à faire état d’une promesse de concertation avec les associations de chasseurs et de financement d’études sur le sujet” (TA Rouen, 8 juin 1993)

le juge appuyé sur l’étude d’impact « qui atteste la présence dans le périmètre concerné de plusieurs espèces remarquables d’oiseaux » aquatiques, ce qui entraîna l’annulation du projet de carrière pour erreur manifeste d’appréciation (TA Amiens, 24 mai 1994, Picardie nature Aisne Environnement c./ Préfet de l’Aisne)

“l’étude d’impact doit faire mention de la présence éventuelle d’espèces protégées. Dès lors qu’elle n’y est fait pas allusion, alors que leur présence est attestée sur le site (en l’espèce : crapaud sonneur à ventre jaune, fauvettes...), cette omission est de nature à rendre irrégulière l’étude d’impact et par conséquent, l’autorisation délivrée” (CAA Lyon, 1er juin 2006 confirmé par CE, 12 nov. 2007)

Quelques cas « médiatiques »



**LMSE à Toulouse:
projet arrêté puis repris
complètement**



**Ikea à Marseille :
30 000€ d'amende**



**Piqueprune & A 28
5 ans de retard**



DREAL: de multiples leviers d'action

- Instruction des demandes, suivi et contrôle des ICPE
- Planification de l'exploitation durable des ressources minérales
- Orientation de la planification et stratégie foncière régionale
- Connaissance des pressions sur les milieux
- Connaissance des milieux (ZNIEFF, SINP, soutien aux observatoires et conservatoires)
- Politique de protection et interventions en faveur des espaces naturels et des sites
- Mise en place de la trame verte et bleue
- Garante de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau
- Animation de la police de l'eau et de la nature
- Subvention aux associations agréées pour la protection de l'environnement, attributions FEDER...
- Laboratoire d'hydrobiologie (contrôle et suivi)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

